



FICHE PRATIQUE

LES DECHETS DES ENTREPRISES

Public

/

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

Donner des informations générales sur les déchets :

- catégories,
- caractéristiques.

Contenu

Qu'est-ce qu'un déchet ?

Est un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau ou produit que son détenteur destine à l'abandon. » **Le producteur du déchet est responsable de son élimination.**

Code de l'environnement des provinces Sud et Nord - Livre IV Titre II art 421-2

Attention

il existe plusieurs catégories de déchets, chacune répondant à des conditions de stockage et d'élimination particulières.



Les grandes catégories de déchets

Les déchets inertes.

Les **déchets inertes** sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ainsi que des activités industrielles dédiées à la fabrication de matériaux de construction.



GRAVATS



CARRELAGE



TUILES /BRIQUES



TERRE /DÉBLAIS

- Ne produisent aucune réaction physique, chimique, biologique en contact avec d'autres matières
- Ne sont pas biodégradables
- Ne brûlent pas

- Ne présentent pas de caractère dangereux
- Peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés

Les déchets non dangereux

Les **déchets non dangereux (DND)** des entreprises, anciennement appelés **déchets industriels banals (DIB)**, peuvent se détériorer mais ne présentent pas de caractère dangereux ou infectieux.



- Peuvent se détériorer, se décomposer, fermenter ou rouiller
- Ne présentent pas de caractère dangereux
- Peuvent potentiellement être recyclés, valorisés

Les déchets dangereux

Les **déchets dangereux (DD)** des entreprises, anciennement appelés **déchets industriels spéciaux (DIS)**, contiennent des éléments nocifs et/ou toxiques pouvant générer des risques ou des nuisances en raison de leur caractère inflammable, explosif, toxique, corrosif ou irritant.



- Ne doivent pas être jetés dans la poubelle classique
- Nécessitent des conditions particulières de stockage
- Nécessitent des traitements spécifiques à leur élimination ou leur valorisation

Pour la gestion et le stockage des déchets dangereux, consultez la fiche technique « Les produits et déchets dangereux »



Les différentes catégories de déchets ne doivent pas être mélangées

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc

Contact : Province Sud
Province Nord

☎ 24 31 35
☎ 42 68 20

✉ entreprises@cci.nc
✉ formation-nord@cci.nc



Attention :

le coût de traitement des déchets dangereux étant plus élevé, ils doivent être dirigés vers des filières spécialisées. Un déchet non dangereux souillé par un déchet dangereux devient un déchet dangereux.

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud  24 31 35
Province Nord  42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc

Retrouvez toute l'offre de services CCI sur le site www.cci.nc 

Contact : Province Sud  24 31 35
Province Nord  42 68 20

 entreprises@cci.nc
 formation-nord@cci.nc